



N° 7 - juillet 2019

L'info du mois

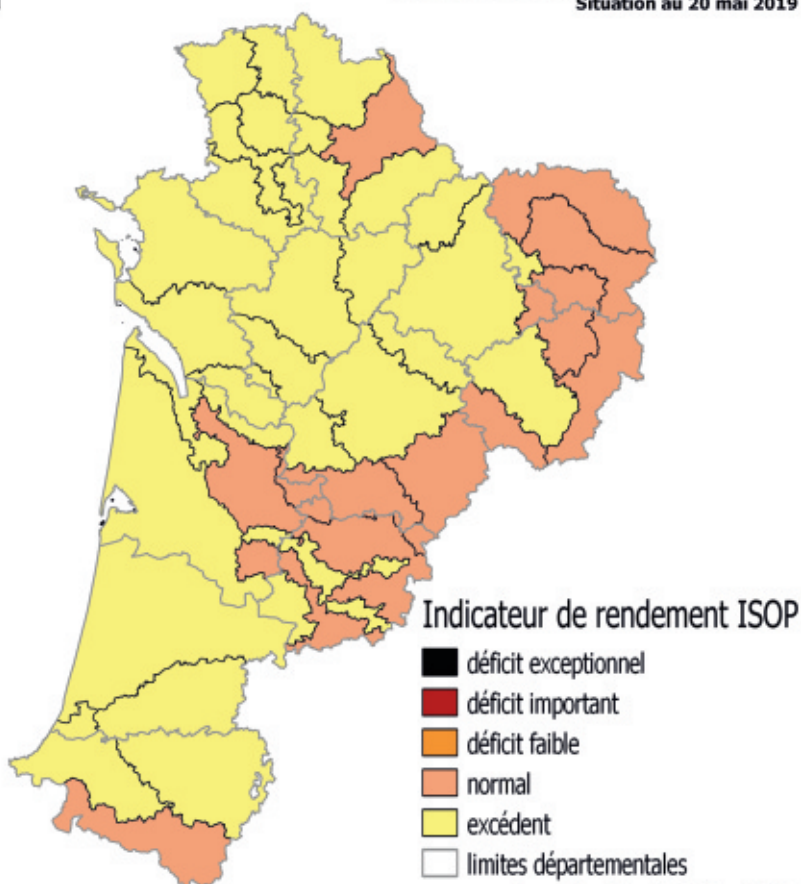
Etat de la pousse de l'herbe en juin selon ISOP

(Information et Suivi Objectif des Prairies - sources : Agreste, ISOP - Météo-France - INRA)



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
de Nouvelle-Aquitaine

Indicateurs ISOP de rendement des prairies permanentes
par régions fourragères en Nouvelle-Aquitaine
Situation au 20 mai 2019



Source : DRAF Nouvelle Aquitaine, © IGV

Plusieurs indicateurs permettent de suivre la pousse de l'herbe tout au long d'une campagne : AIRBUS, GEOSYS et ISOP notamment.

Les données actuellement disponibles fournies à la DDT par le ministère sont celles d'ISOP dont les résultats sont déclinés ci-dessous à la fin du mois de mai :

- Ecart de pousse : +12,13% (par rapport à la période de référence 1982-2009)

- Part de pousse annuelle : 67,54% (par rapport à une pousse de référence de 60,28%)

Toujours selon cet indicateur, tout le département n'est pas excédentaire comme le montre la carte ci-dessous. Une partie centre-est reste dans la normale.



Zoom sur...

La LPO et les agriculteurs au secours des busards des plaines



La LPO et les agriculteurs, au secours des busards des plaines

Les busards sont des oiseaux emblématiques des plaines agricoles françaises. Le busard cendré est migrateur et il arrive d'Afrique dans notre département en avril. Le busard Saint-Martin quant à lui est visible toute l'année, même si certains individus hivernent plus au sud.

Les busards ont colonisé les cultures avec la disparition progressive de leurs habitats d'origine qu'étaient les friches, les landes, et les marais. Les parcelles agricoles, par leur densité et leur surface importante, leur procurent un milieu de substitution assez sûr contre les prédateurs. Mais les jeunes busards, encore incapables de voler, périssent en grand nombre détruits par les machines agricoles au moment des moissons.

Chaque année et depuis presque vingt ans, des bénévoles de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) repèrent les couples de busards nicheurs dans les plaines du Haut-Poitou dans la Vienne et localisent les nids. Si cela est nécessaire, ils posent des protections grillagées, d'un à deux mètres carrés, qui empêchent la dispersion des jeunes pendant la moisson. Elles évitent aussi que le nid désormais isolé dans la parcelle rase récoltée soit attaqué par des prédateurs. Cette méthode, éprouvée à très large échelle en France, a fait ses preuves et garantit que, dans la majorité des cas, les jeunes resteront saufs jusqu'à leur envol. Le suivi de l'envol des jeunes de tous les nids protégés est ensuite réalisé, et la protection grillagée est finalement retirée.

Nombre de couples s'installent dans des cultures récoltées tôt, comme l'orge. La protection des nichées au moment des moissons est alors primordiale. De 10 à 100 nids sont suivis chaque année. Cette forte amplitude s'explique principalement par la variation d'abondance des campagnols des champs, les principales proies de ces rapaces : les busards sont en effet plus nombreux à se reproduire les années où les campagnols sont plus abondants.



La LPO et les agriculteurs au secours des busards des plaines (suite)

Ces actions sont évidemment menées en collaboration avec les agriculteurs concernés qui sont contactés avant la visite du nid et la pose du grillage. Nous tenons à remercier chaleureusement ces exploitants agricoles, toujours plus nombreux, qui contribuent à la sauvegarde des busards par leur implication et leur soutien, et qui nous permettent de pouvoir continuer à observer ces magnifiques oiseaux dans nos plaines.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Christine DELLIAUX: 0674886860

Benoît VAN HECKE: 0603540779

LPO Poitou-Charentes



© CHRISTINE DELLIAUX - LPO



© CHRISTINE DELLIAUX - LPO

Quel lien avec la conditionnalité des aides ?

Le respect des mesures de protection des habitats d'oiseaux sauvages est une exigence de la conditionnalité qui s'applique à l'ensemble du territoire national. Il est vérifié que, sur l'année civile en cours et dans le cadre de son

activité agricole ou sur les terres qu'il exploite, l'exploitant n'a pas détruit ou détérioré un ou plusieurs habitats ou site de reproduction d'une espèce protégée (cas du busard cendré). Dans le cadre d'un contrôle, il sera plus particulièrement vérifié l'absence de pratiques agricoles pouvant détruire ou détériorer un habitat d'espèces protégées. Le contrôle portera notamment sur la vérification de la non-destruction de l'habitat d'une espèce d'oiseau protégée alors que l'agriculteur a été préalablement prévenu par une autorité administrative compétente de la nécessité de son maintien. Le constat d'une destruction peut entraîner une réduction de 5% de l'ensemble des aides soumis à la conditionnalité.

En savoir plus...

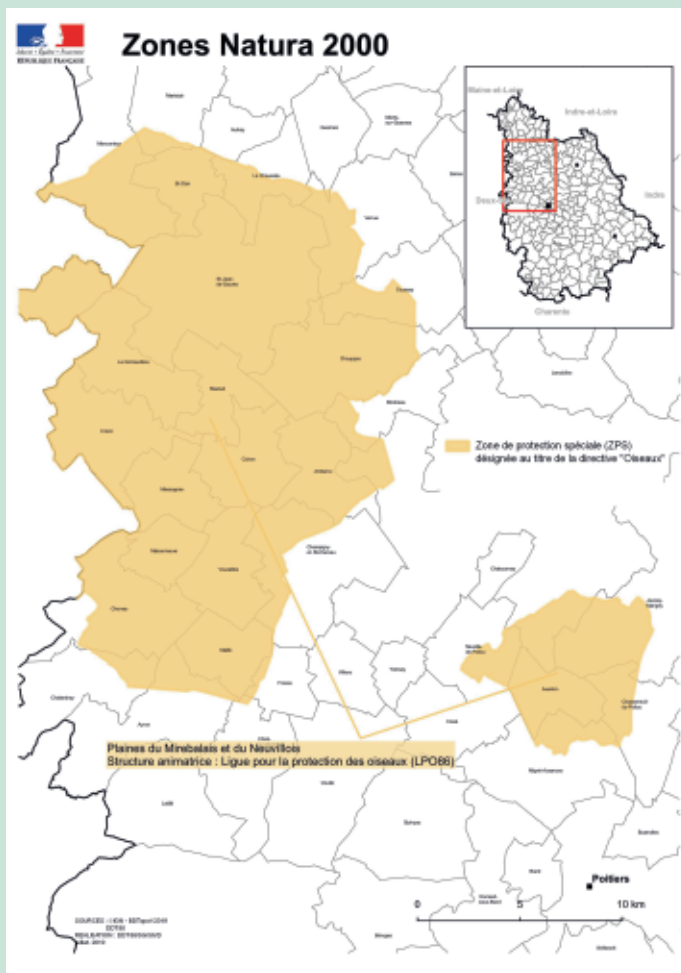
Animation Natura 2000 en Vienne

Le marché d'animation Natura 2000 des Plaines du mirebalais et du neuvillois a été renouvelé en ce mois de juin pour les 3 ans à venir par la Direction Départementale des territoires de la Vienne.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Poitou Charentes, continue donc le travail mené depuis de nombreuses années sur ce site protégé pour son avifaune de plaine, et qui accueille près du quart de la seule population migratrice d'outarde canepetière d'Europe de l'Ouest.

Thierry Dubois est l'animateur Natura 2000 du site, et Cyrille Poirel est chargé de la mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC). N'hésitez pas à les contacter pour toute question relative aux enjeux du site Natura 2000 ou à la réalisation de projets sur le secteur :

LPO Vienne : 05 49 88 55 22
vienne@lpo.fr



Pour tout complément d'information sur la lettre
www.vienne.gouv.fr ddt@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux



AgrinfoDDT 86 - Lettre n°7 - Juillet 2019

Éditeur : Direction départementale des territoires de la Vienne - Directrice de publication : Isabelle Dilhac, Préfète de la Vienne